

TVA Taux normal

Le taux de TVA standard en Bulgarie en 2023 est 20%.

TVA Taux réduit

9%

Fourniture de livres sur support physique ou fournis par voie électronique ou les deux, autres que les publications entièrement ou principalement consacrées à la publicité et autres que les publications entièrement ou principalement composées de contenu vidéo ou de musique audible.

0%

Fourniture de pain et de farine (en vigueur jusqu'au 1er juillet 2023).

Seuil

Le seuil de taxation est de €0 pour les services numériques.

Pièces à conviction

Pour identifier la localisation du client, le commerçant doit collecter au moins deux éléments sur justificatifs non contradictoires. Et si deux d'entre eux sont en Bulgarie, le client peut être déterminé comme bulgare:

Adresse permanente du client.

Adresse de facturation (banque ou opérateur de paiement électronique).

Adresse IP.

Numéro de téléphone.

L'emplacement de la ligne fixe du client par laquelle le service lui est fourni. Autres informations commerciales pertinentes.

Liste des services électroniques

Tel que défini par la législation de l'UE, un produit numérique est tout produit qui est stocké, livré et utilisé dans un format électronique. Il s'agit de biens ou de services que le client reçoit par e-mail, en les téléchargeant sur Internet ou en se connectant à un site Web, notamment:

Livres électroniques, images, films et vidéos, que vous achetiez une copie de Shopify ou que vous utilisiez un service comme Netflix. En langage fiscal, ces produits sont dans une catégorie généralement appelée, «Produits audio, visuels ou audiovisuels».

Musique téléchargeable et en streaming, que ce soit en achetant un MP3 ou en utilisant un service comme SoundCloud ou Spotify. Bien sûr, ces produits entrent également dans la catégorie audio.

Logiciels basés sur le cloud et produits en tant que service, tels que Software-as-a-Service (SaaS), Platform-as-a-Service (PaaS) et Infrastructure-as-a-Service (IaaS).

Sites Web, services d'hébergement de sites et fournisseurs de services Internet.

Annonces en ligne et marketing d'affiliation.

Procédure d'inscription

L'obligation d'introduire une demande d'immatriculation naît au plus tard le 10 du mois suivant la date du fait générateur de la première livraison.

Pour les entreprises hors UE, un formulaire de demande d'enregistrement doit être soumis à la direction territoriale de l'ANR à Sofia. Pour les entreprises de l'UE, le dossier de candidature doit être déposé auprès de la Direction Territoriale compétente selon le lieu d'établissement de l'entreprise. Le formulaire de demande doit être soumis par voie électronique via le portail Web de l'ARN et au moins les informations suivantes doivent être fournies:

Nom, adresse postale, adresses électroniques, incl. sites web de l'assujetti.

Numéro d'identification fiscale, le cas échéant (pour le régime hors Union) ou numéros d'identification à la TVA dans d'autres États membres (pour le régime de l'Union).

Déclaration électronique attestant que l'assujetti n'est pas immatriculé à la TVA dans un État membre (pour le régime hors Union).

Coordonnées bancaires de l'assujetti (compte bancaire en euros pour le régime hors Union).

Numéros d'identification des enregistrements antérieurs de l'assujetti, le cas échéant (pour les régimes de l'Union et hors Union).

Preuve de tout établissement stable dans d'autres États membres (pour le régime de l'Union).

Tenir des registres

Tous les enregistrements et pièces justificatives doivent être conservés pendant 10 ans.

Remplir les déclarations de TVA

Les dates de dépôt de la déclaration de revenus sont les suivantes:

Trimestre civil I avant le 20 avril.

Trimestre civil II avant le 20 juillet.

Trimestre civil III au 20 octobre.

Trimestre civil IV au 20 janvier.

Date de paiement de la TVA

Les dates de paiement de la TVA sont les suivantes:

Trimestre civil I avant le 20 avril.

Trimestre civil II avant le 20 juillet.

Trimestre civil III au 20 octobre.

Trimestre civil IV au 20 janvier.

